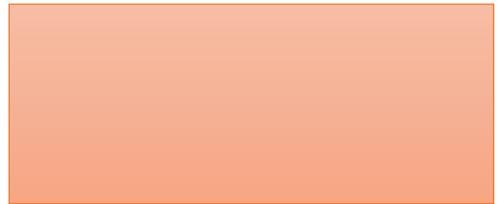


## JUSTIFICATIF DE DEPLACEMENT PROFESSIONNEL

### DURANT LES HORAIRES DE COUVRE – FEU

Cachet de l'entreprise



Je soussigné(e), entreprise .....

Nom et Prénom : .....

Fonction : .....

Certifie le caractère indispensable des déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et le ou les lieux d'exercice de son activité professionnelle ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions :

Nom Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Adresse du domicile : .....

Nature de l'activité professionnelle : .....

Moyen de déplacement : .....

Durée de validité : .....

Fait à : ....., le .....

Signature :

Note : Ce document, établi par l'employeur, est suffisant pour justifier les déplacements professionnels d'un salarié, qu'il s'agisse :

- Du trajet habituel entre le domicile et le lieu de travail du salarié ou des déplacements entre les différents lieux de travail lorsque la nature de ses fonctions l'exige ;
- Des déplacements de nature professionnelle qui ne peuvent pas être différés, à la demande de l'employeur.

Il n'est donc pas nécessaire que le salarié se munisse, en plus de ce justificatif, de l'attestation de déplacement dérogatoire. Les travailleurs non-salariés, pour lesquels ce justificatif ne peut être établi, doivent en revanche se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant le premier motif de déplacement.